

ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION DES EVEP

Comprendre les changements

SÉANCE D'INFORMATION • 18 AOÛT 2026

VOS QUESTIONS.
NOS RÉPONSES.



→ COMMENT LA SOIRÉE EST-ELLE STRUCTURÉE ?

UNE SYNTHÈSE, PUIS UN TEMPS D'ÉCHANGES

1 COMPRENDRE LE CHANGEMENT

Règles, ancien plafond,
nouveau plafond et hausses possibles

slides 3 à 6

3 EXPLIQUER LA DÉCISION

Loi, objectifs, Conseil administratif,
application au 1er janvier 2027

slides 10 à 13

2 MESURER LES EFFETS

Financement avec 1 à 4 enfants, effet
fiscal et éléments inchangés

slides 7 à 9

4 SITUER LE FINANCEMENT ET SUITE

Réalisé 2025, développement de l'offre et
prochaines étapes

slides 14 à 16



→ CE QUI CHANGE AU 1er JANVIER 2027

EN UNE MINUTE

+4%

sur toutes les pensions

260k

nouveau plafond
de revenu SPE

15,34%

taux d'effort maximal

inchangés

rabais fratries et calcul du
revenu déterminant SPE

Avant

Plafond à la tranche 178'000.01–180'000 CHF

Taux d'effort maximal pour une place à 100% : 12,25%

Après le plafond, l'effort diminue mécaniquement.

Après

Progressivité prolongée jusqu'à la tranche 258'000.01–
260'000 CHF

Taux maximal pour une place à 100% : 15,34%

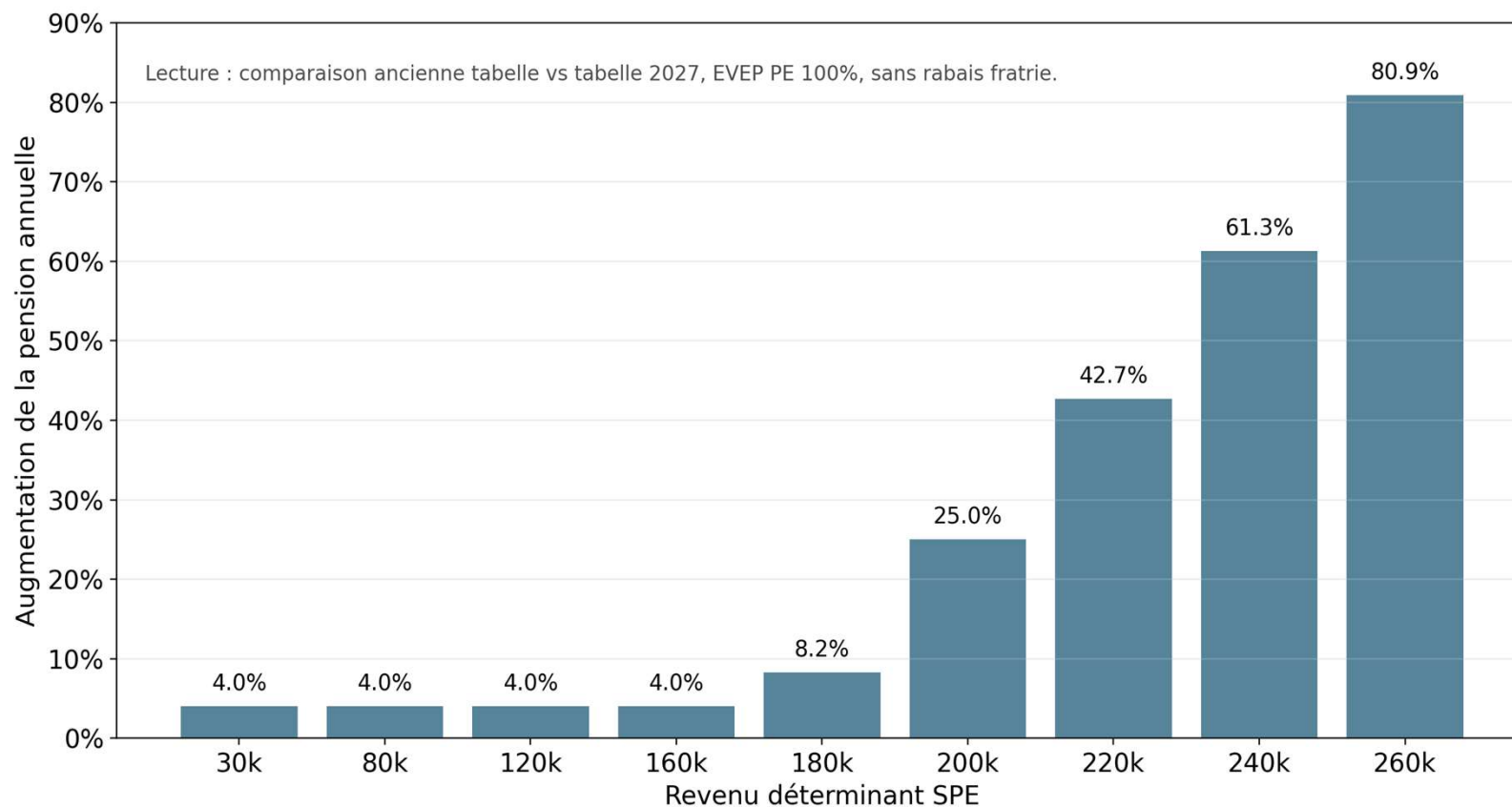
Après le plafond, l'effort diminue toujours mécaniquement.



→ «CERTAINES HAUSSES ATTEIGNENT 50% OU 80%» : EST-CE EXACT ?

HAUSSE SELON LE REVENU

Hausse de pension selon le revenu déterminant SPE



Ce que le graphique montre

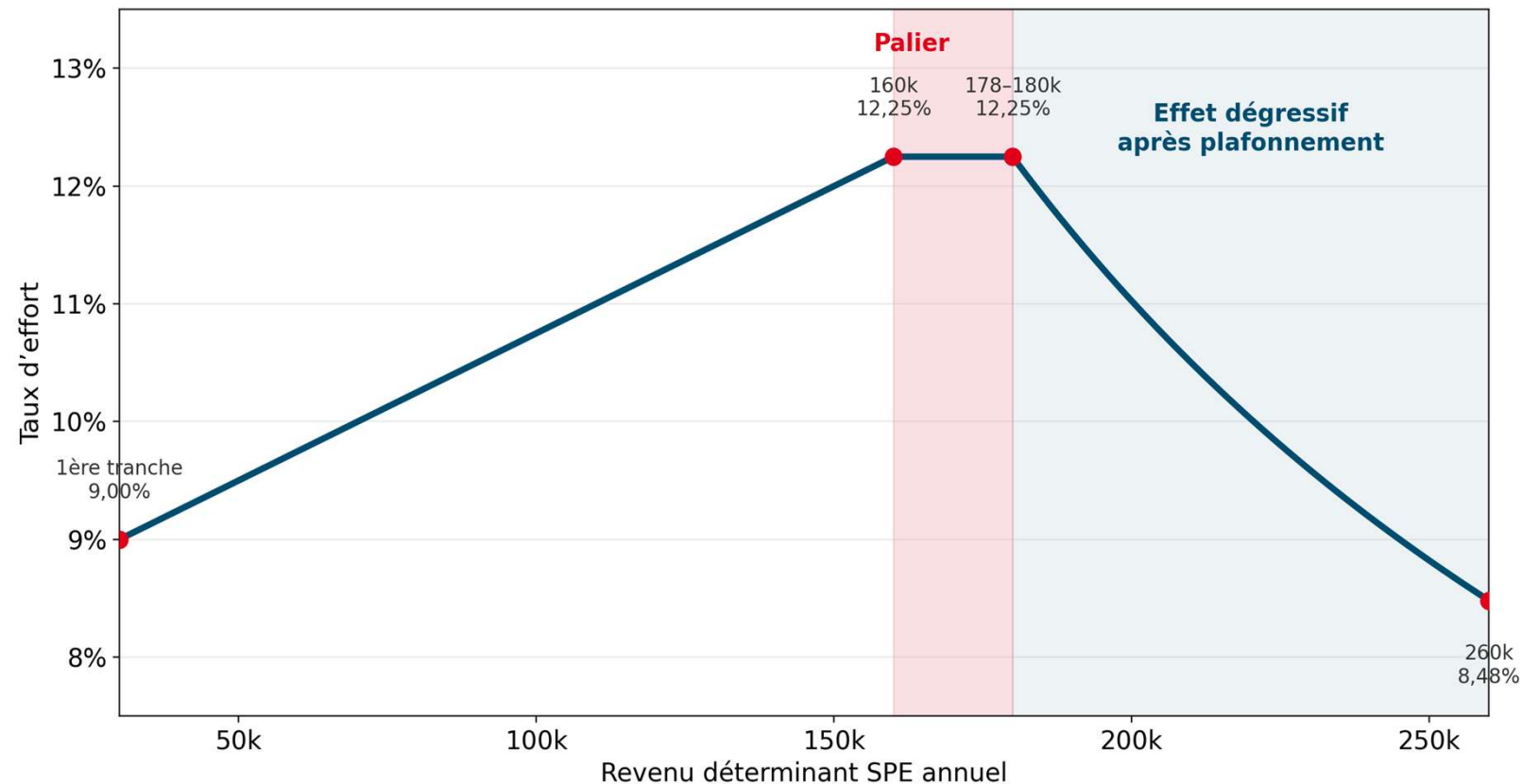
- Jusqu'à 160k : +4%
- À 180k : +8,24%
- Entre 180k et 260k : effet du relèvement du plafond
- À 260k : +80,88%



→ LE SYSTÈME ACTUEL : UN TAUX D'EFFORT QUI PLAFONNE, PUIS DIMINUE

COMPRENDRE LA MÉCANIQUE ACTUELLE

Système actuel : le taux d'effort plafonne, puis diminue



Lecture

- 1ère tranche : 9,00%
- De 160k à 180k : palier à 12,25%
- Après 180k : pension plafonnée
- À 260k : taux effectif 8,48%

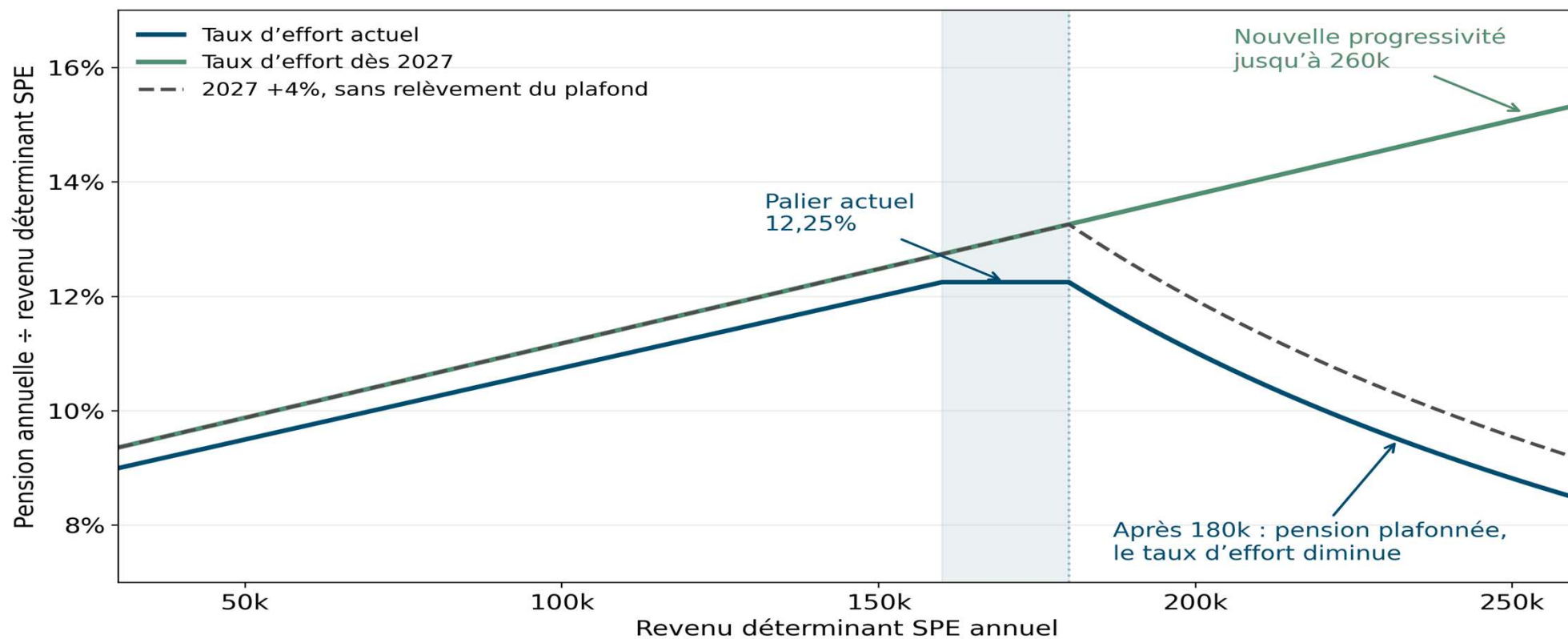
Point clé

Plus le revenu dépasse l'ancien plafond, plus la part du revenu consacrée à la pension diminue. C'est une solidarité inversée (plus on gagne, moins on paie).

→ LE CHANGEMENT CENTRAL : PROLONGER LA PROGRESSIVITÉ

TAUX D'EFFORT

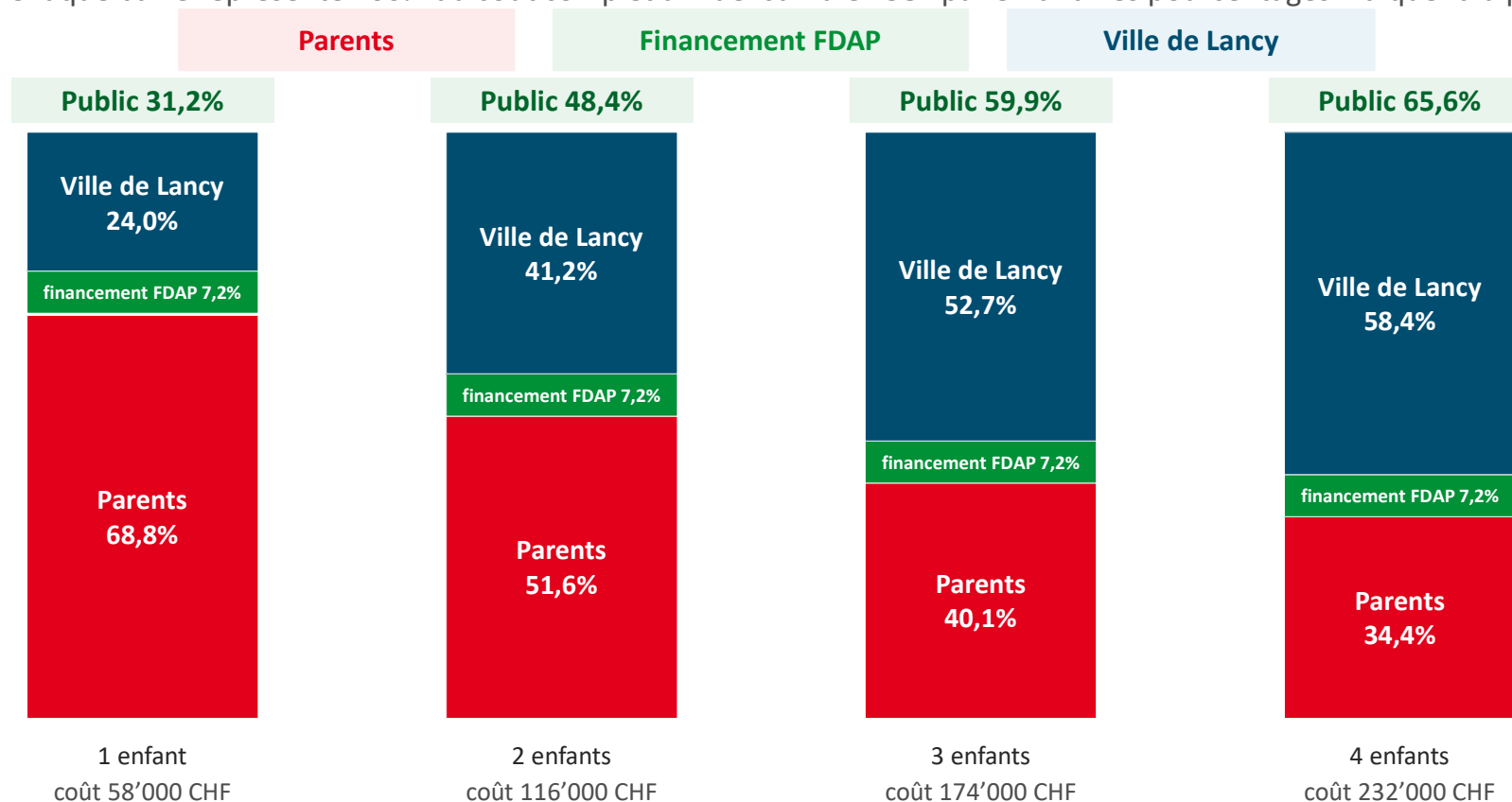
Évolution du taux d'effort selon le revenu déterminant SPE



→ COMMENT LE FINANCEMENT PUBLIC ÉVOLUE-T-IL AVEC 1, 2, 3 ou 4 ENFANTS ?

POUR UNE FAMILLE DANS LA TRANCHE DE REVENU SPE 258'000 -260'000

Chaque barre représente 100% du coût complet annuel cumulé : 58k par enfant. Les pourcentages indiquent la part du coût total.



Lecture : avec les rabais fratrie, la part payée par les parents diminue de 68,8% du coût pour 1 enfant à 34,4% pour 4 enfants ; le financement public passe parallèlement de 31,2% à 65,6%.



→ QUELLE HAUSSE APRÈS EFFET FISCAL ?

DEUX FAMILLES TÉMOIN • COUPLE MARIÉ, LANCY, REVENU BRUT 300'000 CHF

L'économie fiscale atténue la hausse de pension, sans l'annuler. Le résultat dépend de la taxation réelle du ménage.

COUPLE AVEC 1 ENFANT

Pension annuelle **22'050 → 39'884**

Hausse brute **+17'834 CHF**

Baisse d'impôt estimée **-1'590 CHF**

Effet net annuel **≈16'244 CHF**

+73,7 %
hausse nette / pension actuelle

simulateur fiscal 2026

COUPLE AVEC 2 ENFANTS

Pension annuelle **33'075 → 59'826**

Hausse brute **+26'751 CHF**

Baisse d'impôt estimée **-7'381 CHF**

Effet net annuel **≈19'370 CHF**

+58,6 %
hausse nette / pension actuelle

simulateur fiscal 2026

Sources : simulations SPE fondées sur le calculateur fiscal genevois 2026, vérifiées le 31.07.2026. Couple marié, Lancy, revenu brut 300'000 CHF ; hypothèses adaptées au nombre d'enfants.



→ QU'EST-CE QUI NE CHANGE PAS ?

REPÈRES POUR LES FAMILLES

Qualité du projet pédagogique et
de l'encadrement

Repas et collations inclus selon
l'abonnement

Méthode de calcul du revenu
déterminant SPE inchangée

Les rabais fratries
50% puis 75% sont maintenus

Le taux et
les horaires d'accueil

La création de nouvelles places
se poursuit



→ CE QUE LA LOI IMPOSE, ET CE QU'ELLE N'IMPOSE PAS

CADRE LÉGAL ET CHOIX COMMUNAL

La LAPr impose

- la prise en compte de la capacité économique
- la prise en compte du nombre d'enfants à charge
- une participation au financement de l'exploitation

La LAPr ne fixe pas

- un plafond de revenu précis
- un taux maximal déterminé
- une formule de progressivité obligatoire

Le plafond de 260'000 CHF et le taux maximal de 15,34% relèvent d'un arbitrage politique communal.
Il est compatible avec le cadre légal en vigueur.



→ QUELS OBJECTIFS POURSUIVAIT LA VILLE DE LANCY ?

CONCLUSION AVANT ÉCHANGES

PROGRESSIVITÉ

Éviter que le taux d'effort diminue fortement au-dessus de l'ancien plafond.

LISIBILITÉ

Maintenir une table unique et compréhensible.

QUALITÉ

Préserver le niveau de prestation et la continuité de l'accueil.

DÉVELOPPEMENT

Continuer à créer des places malgré les charges de fonctionnement.

EQUITE ENTRE LES FAMILLES

Rétablir une équité entre toutes les familles: toutes paient proportionnellement à leur revenu. Conserver une part importante de subvention publique (30%), même pour les plus hauts revenus (pas de paiement complet de la prestation par les parents). Solidarité de toute la collectivité envers les familles.

TROIS IDÉES À RETENIR

- 1 La réforme prolonge la progressivité au-delà de l'ancien plafond.
- 2 Certaines hausses importantes sont réelles, mais elles ne concernent pas toutes les familles.
- 3 La participation des parents reste seulement une partie du coût réel d'une place. Il y a toujours une subvention.



→ QUI A DÉCIDÉ ?

UNE DÉCISION COLLÉGIALE

1

Préparation

Le Service de la petite enfance et les services communaux compétents ont préparé les scénarios tarifaires.

2

Consultation

La commission sociale et petite enfance du Conseil municipal a été consultée avant la décision. Les scénarios tarifaires ont été présentés et discutés. Les représentant-es de tous les groupes politiques ont donné leur aval à une hausse linéaire et à un relèvement du plafond qui ne devait pas aller jusqu'au coût complet.

3

Décision

Le Conseil administratif a statué in corpore le 2 juin 2026. Il s'agit d'une décision unanime du collège, et non d'une seule magistrate.

4

Information et budget

Le Conseil municipal a été informé le 18 juin. Il exerce ses compétences sur les budgets et crédits nécessaires à la politique communale.

Rôle de la magistrate en charge de la petite enfance

Présenter et porter le dossier. Exprimer la position collégiale du Conseil administratif.

Source : processus décisionnel interne de la Ville de Lancy.

→ POURQUOI UNE APPLICATION AU 1er JANVIER 2027 ?

ANNÉE SCOLAIRE ET ANNÉE CIVILE

Pédagogiquement

Les EVEP fonctionnent au rythme de l'année scolaire : rentrée, groupes d'enfants, adaptations et organisation des équipes.

Budgétairement

Les collectivités publiques fonctionnent sur une année civile : budget, comptes, facturation et financement sont suivis du 1er janvier au 31 décembre.

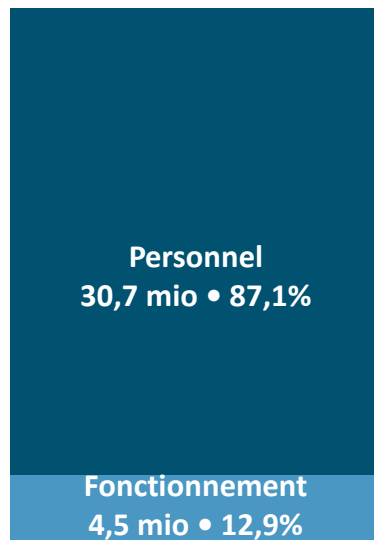
L'application au 1er janvier permet d'aligner les nouvelles tabelles avec l'exercice budgétaire 2027.



→ DE QUOI SE COMPOSE LE RÉALISÉ 2025 ?

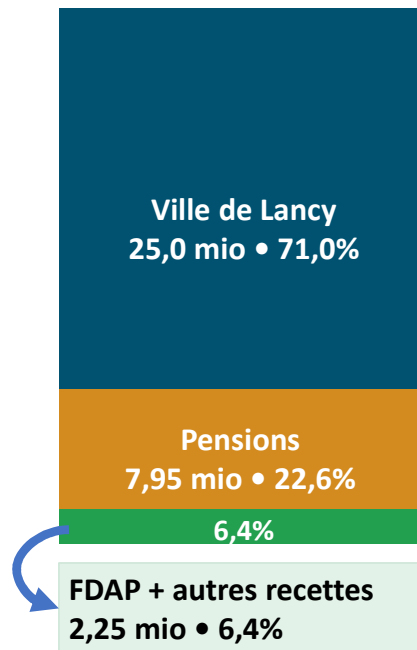
COÛT BRUT • PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT

1. Nature des charges



Total brut : 35,2 mio CHF

2. Prise en charge



Total brut : 35,2 mio CHF

87,1%

des charges brutes relèvent du personnel

71,0%

du coût brut reste à charge de la Ville de Lancy

22,6%

du coût brut est couvert par les pensions

Pensions 2025 : 7,95 mio CHF. Arrondis ; le financement FDAP et autres recettes correspond au solde entre coût brut, pensions et Ville de Lancy.

→ COMMENT L'OFFRE D'ACCUEIL EN PRESTATIONS ELARGIES A-T-ELLE ÉVOLUÉ ?

PLACES, CAPACITÉ ET DEMANDE

+71 %

places EVEP PE (crèches)

314 → 537 • 2019–2027

0 %

hausse tarifaire

depuis 2020
≈+8 % inflation IPC

≈240

familles en attente

la demande reste supérieure
à l'offre

314

places EVEP PE en 2019

509

places EVEP PE en 2026

537

places EVEP PE en 2027



développement poursuivi

L'offre de places en EVEP PE passe de 314 places en 2019 à 537 en 2027 (+71%).
L'offre de places en EVEP PR (garderies) est de 126 places en 2026.
L'AFJ complète l'offre et passe d'env. 57 EPT en 2019 et 137 EPT en 2027 (+140%).



→ QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

CALENDRIER

18 AOÛT 2026	AUTOMNE 2026	FIN 2026	1ER JANVIER 2027	1ER TRIMESTRE 2028
Séance d'informations	Estimation du revenu SPE	Avenant au contrat	Entrée en vigueur des tabelles	Pension définitive revenus réels 2027

Les familles dont le revenu déterminant SPE dépasse le nouveau plafond peuvent déjà connaître le montant maximal de leur pension.

Les familles qui se situent entre l'ancien et le nouveau plafond vont recevoir un formulaire simplifié pour l'estimation de leurs revenus SPE et le nouveau prix de pension.

Le système de pension provisoire puis définitive existe déjà : la pension définitive 2027 sera calculée au premier trimestre 2028 sur les revenus réels 2027.



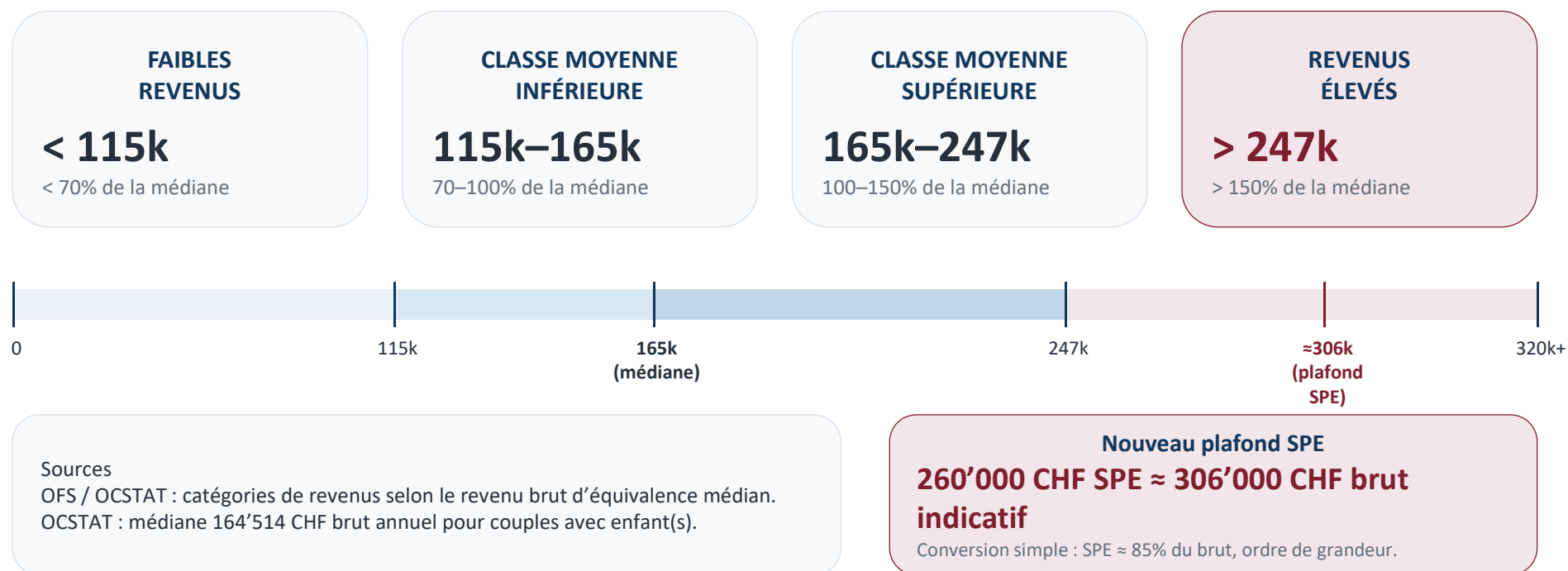
VOS QUESTIONS

PLACE À L'ÉCHANGE

→ OÙ SE SITUENT LES REVENUS CONCERNÉS ?

VARIANTE SYNTHÉTIQUE • REPÈRES BRUTS ET PLAFOND SPE

Lecture : ces repères statistiques portent sur des revenus bruts. Le plafond SPE est un revenu déterminant administratif, converti ici en ordre de grandeur brut.



Point de prudence : les classes statistiques ne sont pas la tablette SPE. Elles servent seulement à situer les ordres de grandeur dans le débat public.

→ POURQUOI NE PEUT-ON PAS CHIFFRER LE PRODUIT DU NOUVEAU PLAFOND ?

DONNÉES PERSONNELLES

Ce qui est calculable

La hausse linéaire de 4% sur les pensions 2025 :
 $7,95 \text{ mio} \times 4\% = 318'000 \text{ CHF}$, toutes choses égales par ailleurs.

Ce qui n'est pas calculable

L'effet du relèvement du plafond : les revenus bruts au-delà de l'ancien plafond n'étaient pas nécessaires au calcul des pensions. La plupart ne sont pas connus du SPE ; les autres ne sont pas exploités.

Et même avec les revenus bruts, l'effet net ne serait pas mécaniquement égal à la hausse de pension : des frais de garde plus élevés conduisent à une baisse l'imposition du ménage.

Protection des données : ne pas collecter ni traiter des données personnelles qui ne sont pas nécessaires au but poursuivi.
Prudence fiscale : l'effet net dépend ensuite de chaque taxation.

→ QUEL REPÈRE FINANCIER RETENIR POUR UNE PLACE ?

58'000

coût brut annuel moyen retenu

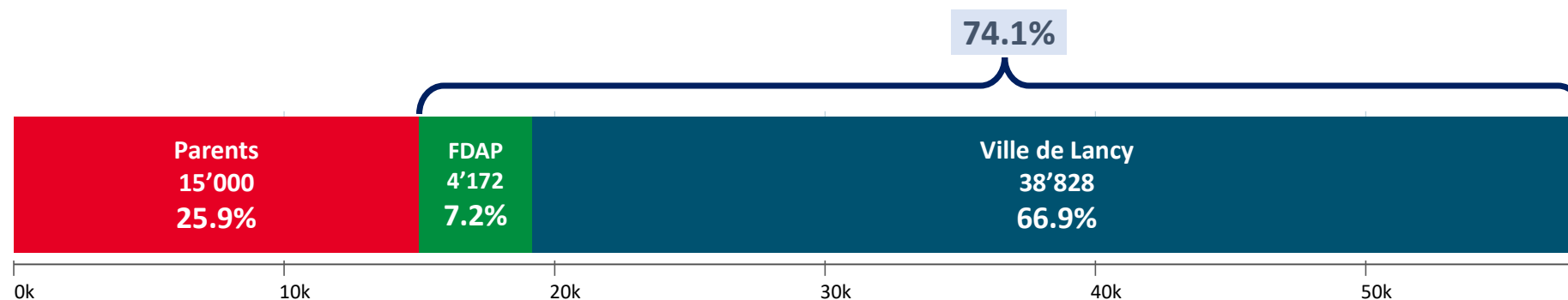
15'000

pension moyenne parents par place

4'172

financement FDAP 2025 par place

Coût annuel moyen d'une place EVEP PE : 58'000 CHF



Répartition du financement moyen retenu pour la présentation

Base : budgets des derniers projets Érables et Plateau 4A, EVEP à prestations élargies.

→ QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE PLACE EN EVEP PE ?

CONDITIONS D'ACCÈS

1 Besoin

L'accueil en PE répond à un besoin de conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée.

2 Conditions

Les deux parents doivent exercer une activité professionnelle correspondant à un taux d'occupation d'au moins 40% chacun-e.

3 Taux d'accueil

Le Taux d'accueil maximum correspond au taux de travail minimum des parents.

Exemple :

Parent 1 : 80%

Parent 2 : 60%

Taux d'accueil maximum = 60%

Repère : le taux d'accueil minimum pour un EVEP PE est de 40 %, soit 2 jours par semaine. 100 % correspond à 5 jours.

→ QUI PAIE SI LE MODÈLE DE FINANCEMENT CHANGE ?

SIMULATION PAR PLACE • REVENU SPE 260'000 CHF

Hypothèse commune : une place EVEP PE à 100 %, coût complet annuel de 58'000 CHF.

Tabelle 2027

Parents : 39'884 CHF

FDAP : 4'172 CHF

Ville de Lancy : 13'944 CHF

Plafond à 10 %

Initiative fédérale « crèches » PSS
retirée : participation parentale ≤ 10
% du revenu.

Plafond de pension SPE : 26'000 CHF

Écart : 13'884 CHF

Financement public-employeurs à
trouver (hausse d'impôts).

Gratuité

Initiative genevoise IN 202 :
gratuité des places.

Parents : 0 CHF facturé.

Coût complet : 58'000 CHF par
place.

Financement public-employeurs à
trouver (hausse d'impôts).

Le Parlement soutient l'objectif d'un accueil abordable, mais juge le mécanisme fédéral à 10 % trop rigide et les 2/3 des coûts à charge de la Confédération trop coûteux. À Genève, le Conseil d'État recommande le rejet de l'IN 202 sans contre-projet en raison de son coût pour les collectivités publiques (qui nécessiterait des hausses d'impôts).

Sources : OFAS/BSV, initiative sur les crèches, 12.03.2026 ; Conseil d'État GE, 10.12.2025 ; tablette EVEP PE 2027 ; coût indicatif 58'000 CHF.

→ QUELS RABAIS S'APPLIQUENT AUX FRATRIES ?

RÈGLE RÉGLEMENTAIRE

100%

pension la plus élevée

50%

réduction sur la 2e pension

75%

réduction sur les suivantes

appliqué

sur les pensions les plus basses

RABAIS GLOBAL SUR LE TOTAL DES PENSIONS

2 enfants

-25%

1,50 × au lieu de 2,00 ×

3 enfants

-41,7%

1,75 × au lieu de 3,00 ×

4 enfants

-50%

2,00 × au lieu de 4,00 ×

Référence : annexe tarifaire du règlement EVEP, art. 2 al. 11. Hypothèse : même taux d'accueil et même tarif de base.

→ POURQUOI LES COMPARAISONS ENTRE COMMUNES SONT-ELLES DÉLICATES ?

COMPARAISONS

1

REVENU DÉTERMINANT

Les règles de calcul et les déductions ne sont pas identiques d'une commune à l'autre.

2

PRESTATIONS ET CALENDRIER

Horaires, jours d'ouverture, repas et modalités de facturation peuvent différer.

3

CHOIX COMMUNAUX

Chaque commune fixe sa politique tarifaire selon ses priorités et ses capacités budgétaires.

4

FINANCEMENT PUBLIC

La part prise en charge par la commune, le canton et les autres financeurs varie.

Conclusion : une comparaison utile doit d'abord rendre les méthodes comparables, avant de classer les tarifs.

→ QUE PEUT-ON DIRE DE LA POLITIQUE LANCÉENNE ?

COMPARAISONS ENTRE COMMUNES • REPÈRES QUALITATIFS

Sans classer les communes, la Ville de Lancy peut expliquer les choix qui structurent son coût et son niveau de prestations.

Profession valorisée

Conditions de travail attractives pour un secteur qui peine à recruter.

Personnel diplômé

Postes éducatifs assurés par du personnel formé : ASE et EDE, hors personnes en formation.

Pool de remplacement

Remplacements organisés pour éviter, autant que possible, les réductions d'horaires ou fermetures de groupes. Pas de travail sur appel. Le pool est constitué uniquement par du personnel formé.

Continuité d'accueil

Mesures d'organisation, notamment lors des canicules, pour maintenir l'accueil lorsque d'autres structures peuvent réduire ou fermer.

Accueil inclusif

Enfants à besoins éducatifs particuliers : taux d'encadrement renforcé lorsque la situation l'exige.

Prévention précoce

Équipes soutenues par la psychopédagogue pour repérer tôt les besoins : psychomotricité, développement, TSA, accompagnements spécialisés.

→ QUE MONTRE LA COMPARAISON AVEC LES ÉCOLES PRIVÉES ?

ENSEIGNEMENT PRIVÉ AVANT L'ÂGE DE SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Les écoles privées ne sont pas des EVEP : il s'agit d'une autre prestation, généralement dès 2 ou 3 ans, avec une journée scolaire et des frais annexes variables.

Établissement	Âge publié	Total estimé 1re année	Horaires principaux publiés
Institut International de Lancy (IIL)	3 à 6 ans	22'810 CHF	7h45–15h35 ; garderie jusqu'à 18h00 en supplément
Collège du Léman	2 à 3 ans	32'200 CHF	Journée scolaire ; accueil prolongé payant
Ecolint	Dès 3 ans	23'500 CHF	Dès 8h10 ; After School Care jusqu'à 18h00 payant
Institut Florimont	Dès 3 ans	23'000 CHF	Env. 8h00–15h45 ; périscolaire distinct

Lecture : montants estimés pour la 1ère année selon les données disponibles. Tableau factuel, sans appréciation des prestations ni comparaison directe avec les EVEP.

→ QUE MONTRE LA COMPARAISON AVEC LES CRÈCHES PRIVÉES ?

TARIFS PUBLIÉS • BASE 225 JOURS • POP E POPPA : TARIF NON PUBLIÉ

Comparaison arithmétique : Les tarifs privés chiffrés ci-dessous sont ceux publiés en francs par jour ; les rabais, non publiés, ne peuvent pas être intégrés.

Situation	Ville de Lancy EVEP PE max. 2027	Bubbles Satigny 189 CHF/jour	Bubbles Thônex / Chêne-Bourg 192 CHF/jour	pop e poppa Menthe à l'eau
1 enfant	39'884 CHF/an	42'525 CHF/an	43'200 CHF/an	Tarif non publié sur demande
2 enfants	59'826 CHF/an	85'050 CHF/an*	86'400 CHF/an*	Tarif non publié sur demande
3 enfants	69'797 CHF/an	127'575 CHF/an*	129'600 CHF/an*	Tarif non publié sur demande

Points de méthode — Bubbles Grand-Lancy est exclu du tableau : jardin d'enfants / preschool, dès 2 ans, 08h00–17h00, 150 CHF/jour hors repas, pas de groupe bébés et calendrier distinct. Pop e poppa Menthe à l'eau est une crèche privée dès 3 mois, 07h30–19h00, repas/couches/lait inclus, mais aucun tarif chiffré n'est publié sur les pages consultées : pas d'extrapolation.

→ LE CONTEXTE FÉDÉRAL VA AUSSI CHANGER (contre-projet à l'IN PSS)

LSACC • ALLOCATION DE GARDE ET MISE EN ŒUVRE

100 CHF/mois

pour un jour de garde par semaine

+50 CHF

par demi-journée supplémentaire

À définir

date d'entrée en vigueur

Ce que la LSAcc prévoit

Allocation de garde jusqu'à 8 ans, pour un accueil institutionnel rémunéré en Suisse. En principe : deux parents actifs ou en formation. L'AFJ organisé peut être inclus.

=> Petit soutien financier aux familles (moindre que l'IN PSS).

Ce qui n'est pas encore fixé pour l'application

- Date d'entrée en vigueur
- Ordonnance d'exécution
- Modalités de financement par les employeurs via les caisses d'allocations familiales
- Articulation avec les dispositifs communaux qui financent massivement les places (comme à GE, contrairement à la Suisse alémanique)

**Contexte genevois : l'allocation pourra réduire la charge nette de certaines familles, mais ne remplace pas les tabelles communales. L'effet exact dépendra des décisions fédérales et cantonales d'application.
Il y a encore beaucoup de travail et de décisions à prendre.**

Source : OFAS/BSV, LSAcc, état au 04.05.2026 ; initiative sur les crèches, état au 12.03.2026.

→ FORMULE DU TAUX D'EFFORT

$$\text{Taux d'effort} = (\text{pension annuelle} / \text{revenu déterminant SPE}) \times 100$$

1 • Pension annuelle

Montant facturé sur une année complète.

2 • Revenu SPE

Revenu déterminant administratif, pas revenu brut.

3 • Résultat

Le taux indique la part du revenu SPE consacrée à la pension.

Exemple : 39'884 CHF / 260'000 CHF = 15,34 %. Tous les taux de la présentation sont calculés sur le revenu SPE.

→ PENSION ANNUELLE : REPÈRES PAR REVENU

Revenu SPE	Ancien tarif	Tarif 2027	Écart	Hausse
30'000	2'700 CHF	2'808 CHF	108 CHF	4,0%
160'000	19'600 CHF	20'384 CHF	784 CHF	4,0%
180'000	22'050 CHF	23'868 CHF	1'818 CHF	8,2%
220'000	22'050 CHF	31'460 CHF	9'410 CHF	42,7%
260'000	22'050 CHF	39'884 CHF	17'834 CHF	80,9%

Lecture: taux d'effort minimum passé de 9% à 9.36% pour les tranches les plus basses) et le taux d'effort maximum de 12.25% à 15.34% (pour les tranches les plus élevées). Augmentation du taux d'effort de 1.7 alors que les revenus sont multipliés par 9. La progressivité du taux d'effort existe mais est bien plus faible que celle des revenus.

Calcul depuis les tabelles EVEP PE.

→ SI 2027 AVAIT APPLIQUÉ +4% SANS RELEVER LE PLAFOND

Revenu SPE	Pension 2027 si plafond maintenu à 180k	Taux d'effort
180'000	23'868 CHF	13,26%
220'000	23'868 CHF	10,85%
260'000	23'868 CHF	9,18%

Scénario explicatif : +4% appliqué, plafond non relevé.

→ TEMPS PARTIEL : COMMENT ADAPTER UN EXEMPLE ?

1 5 jours

100 %

2 4 jours

80 %

du tarif à 100 %

3 3 jours

60 %

du tarif à 100 %

4 2 jours

40 %

du tarif à 100 %

Méthode : calculer la pension selon le taux d'accueil, puis appliquer les rabais fratrie sur les pensions calculées.

→ POURQUOI DIVISER LE MONTANT ANNUEL PAR 11 ?

1 12 factures

Les EVEP PE sont facturés chaque mois.

2 Juillet + août

Ces deux mois sont facturés à 50 %.

3 Année complète

Le total annuel équivaut donc à 11 mensualités pleines.

Exemple : 39'884 CHF par an $\div$ 11 $\approx$ 3'626 CHF pour une mensualité pleine.

→ REVENU DÉTERMINANT SPE : PRINCIPE

Revenus du ménage – déductions prévues par l'annexe tarifaire = revenu SPE

Base de calcul

Salariés/rentiers : salaire brut et revenus réguliers.
Indépendants : bénéfice net de l'exercice.
Pensions provisoires calculée sur les revenus
annoncés par les familles

Déductions admises

AVS/AI/APG/AC/AM ; AANP ; LPP ; allocations
familiales si incluses, pensions alimentaires versées ;
carte Gigogne : –10'000 CHF sur le revenu brut

Point de prudence : le revenu SPE n'est pas le salaire brut. Sans dossier complet, le SPE ne peut donner qu'un ordre de grandeur.

→ ORGANISATIONS INTERNATIONALES

1 Qui est concerné ?

La table internationale vise les personnes travaillant dans une organisation internationale et exemptées d'impôts.

2 Pourquoi ?

Elle tient compte de situations fiscales qui ne sont pas comparables au régime ordinaire.

Repère : le principe est présenté ici de manière générale. Les situations individuelles sont traitées sur dossier.

→ LA RÉFORME DÉCOURAGE-T-ELLE LE TRAVAIL ?

Préoccupation reconnue

La question est légitime, surtout pour les familles avec plusieurs enfants accueillis.

Effet net variable

Il dépend du revenu total des conjoints (et non d'un seul), du taux d'activité, du nombre d'enfants, de la fiscalité et des alternatives.

Repères au plafond

+17'834 CHF/an pour 1 enfant à 100 %. +26'751 CHF/an pour 2 enfants à 100 %, rabais fratrie inclus.

Réponse structurelle

La création de places reste une condition essentielle à l'activité professionnelle des parents.

→ MUNICIPALISATION ET NOUVELLES PLACES

Fonctionnement des EVEP

Les pensions participent au financement courant : personnel, remplacements, locaux, normes, repas et encadrement.

Nouvelles places

Créer des places suppose des locaux, des autorisations, du personnel qualifié et un financement annuel.

Administration

Repère communiqué au Conseil municipal : les coûts administratifs représentent environ 4 % du coût.

Coût à la place

Le calcul analytique est en cours et sera présenté séparément au Conseil municipal.

→ CONTRATS EN COURS ET APPLICATION AU 1er JANVIER

1 1er janvier 2027

Les nouvelles tabelles s'appliquent au 1er janvier, en cohérence avec l'exercice budgétaire.

2 Avenant

Un avenant tarifaire sera notifié aux familles avant l'entrée en vigueur.

3 Positionnement parental

Signature de l'avenant
ou
Résiliation du contrat
Le préavis prévu par le règlement est de deux mois pour la fin d'un mois.

→ L'INFORMATION A-T-ELLE ÉTÉ DONNÉE AUX FAMILLES ?

1 Courrier

Le «courrier aux familles» annonçait

les deux éléments :

1. hausse linéaire
2. relèvement du plafond.

2 Documents publics

Le règlement et les tabelles sont disponibles publiquement et permettent de vérifier les montants.

www.eveplancy.ch

La FAQ est disponible sur le site internet du Service de la petite enfance et de la Ville de Lancy

www.eveplancy.ch

www.lancy.ch

3 Échanges et situations individuelles

La séance d'information du 18 août.

Le formulaire pour l'estimation du revenu déterminant SPE et l'avenant au contrat seront envoyés aux familles et complèteront l'information avant l'entrée en vigueur de la nouvelle tarification.

Objectif : permettre aux familles de comprendre leur situation avant la facturation 2027.

→ AUDIT DEMANDÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL : OÙ EN EST-ON ?

1 Avril 2026

Motion du Conseil municipal (CM) demandant un audit.

2 Délai CA

Le Conseil administratif (CA) dispose d'un délai de 6 mois pour répondre à la motion (soit indiquer s'il entre en matière sur les invites et dans quelle mesure, pas déjà exécuter les invites)

3 Rentrée

Le CA prévoit de revenir vers le CM avec une proposition de lancement d'un audit.

4 Réalisation

Un audit prend du temps et nécessite des moyens dédiés qui devront être votés par le CM.

L'audit est un sujet distinct de l'entrée en vigueur des tabelles 2027.

→ DANS QUEL CONTEXTE FINANCIER CETTE DÉCISION INTERVIENT-ELLE ?

Recettes et charges publiques

Baisse de recettes fiscales (due à la baisse d'impôts cantonale), reports de charges cantonales et besoins d'équipements publics, hausse démographique pèsent sur les finances communales.

Petite enfance

Nouvelles places, normes d'encadrement fixées au niveau cantonal, taux d'absence élevé du personnel au niveau cantonal, remplacements et pénurie de personnel augmentent la pression sur les coûts.

Effort partagé

La réforme combine une petite hausse pour tous et une correction de la dégressivité au-delà de l'ancien plafond. Une hausse élevée mais proportionnelles aux revenus en question et maintien d'une subvention publique notable même pour ces revenus.

→ COMBIEN DE FAMILLES SONT ACTUELLEMENT AU TARIF MAXIMUM ?

832

enfants accueillis

716

familles

138

familles au tarif maximum

19,3 % des familles identifiées

164

enfants concernés

dans ces familles

Répartition des familles au tarif maximum

Selon le nombre d'enfants accueillis dans la famille

Nombre d'enfants	Familles	Enfants	Part
1 enfant	113	113	81,9 %
2 enfants	24	48	17,4 %
3 enfants	1	3	0,7 %
Total	138	164	100 %

Lecture

- 138 familles sont identifiées comme étant au tarif maximum.
- Elles regroupent 164 enfants, sur 832 enfants accueillis.
- La hausse finale dépendra du revenu SPE 2027 et du taux d'accueil.

VOS QUESTIONS

FORMULAIRE EN LIGNE



→ SOURCES ET CONTRÔLES

Sources internes :

- Grilles tarifaires EVEP 2024-2025 et 2027
- Règlement EVEP et annexe tarifaire 2027
- F5451 PCG - 2025, feuille « Résumé en CHF et par place »
- Comptes 2025 : coût/place 58'000, pension moyenne 15'000, financement cantonal 4'172, pensions 7,95 mio
- Données SPE places EVEP PE/PR 2019-2027 ; distributions FDAP 2020 et budget 2027 (AFJ)
- Estimation SPE du 16.07.2026, simulations fiscales indicatives

Sources juridiques et politiques :

- Loi sur l'accueil préscolaire (LAPr ; J 6 28), art. 8 al. 2 et art. 20
- ATF 149 II 225, consid. 5.5.9-5.5.10
- OFAS/BSV : LSAcc et allocation de garde, état au 04.05.2026 ; initiative fédérale sur les crèches, état au 12.03.2026
- Conseil d'État GE : recommandation sur l'IN 202, 10.12.2025 ; Grand Conseil GE : IN 200-B, IN 202-B et Mémorial 2026
- OFS / OCSTAT : seuils de classe moyenne et revenu brut médian des couples avec enfant(s) à Genève

Sources complémentaires :

- FAQ EVEP Lancy ; Léman Bleu ; Tages-Anzeiger ; Tribune de Genève
- Document de comparaison écoles privées transmis au SPE
- Pages publiques Bubbles : tarifs, Grand-Lancy, Satigny, Thônex / Chêne-Bourg
- Pages publiques pop e poppa : Menthe à l'eau et règlement/annexe disponibles publiquement